

**Convention de partenariat entre le Comité Social
des Fonctionnaires Territoriaux et la Ville de Dieppe
Avenant relatif au montant de la subvention**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 39
Nombre de présents : 34
Nombre de votants : 33*

LE 3 OCTOBRE DEUX MILLE TREIZE

Le Conseil Municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation du Maire en date du 25 septembre 2013 et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

Sont présents : M. JUMEL Sébastien, M. FALAIZE Hugues, Mme DELANDRE Béatrice, M. LECANU Lucien, Mme LEGRAND Vérane (de la question n° 10 à la question n° 31), M. LEFEBVRE François, Mme CARU-CHARRETON Emmanuelle, Mme GAILLARD Marie-Catherine, M. ELOY Frédéric, Mme RIDEL Patricia (de la question n° 1 à la question n° 21), M. CUVILLIEZ Christian, Mme COTTARD Françoise, M. BEGOS Yves, Mme CYPRIEN Jocelyne, M. LAPENA Christian, M. VERGER Daniel, Mme LEGRAS Liliane, Mme DUPONT Danièle, Mme MELE Claire, M. BREBION Bernard, M. DUTHUIT Michel, M. MENARD Joël, Mme AVRIL Jolanta, M. BOUDIER Jacques, Mme AUDIGOU Sabine, M. LEVASSEUR Thierry (de la question n°1 à la question n° 16), Mme EMO Céline, Mme GILLET Christelle, M. PAJOT Mickaël, Mme THETIOT Danièle, M. HOORNAERT Patrick (de la question n° 5 à la question n° 38), Mme ORTILLON Ghislaine, M. GAUTIER André, M. BAZIN Jean (de la question n° 5 à la question n° 38).

Sont absents et excusés : M. TAVERNIER Eric, Mme LEGRAND Vérane (de la question n° 1 à la question n° 9 et de la question n° 32 à la question n° 38), Mme RIDEL Patricia (de la question n° 22 à la question n° 38), M. LEVASSEUR Thierry (de la question n°17 à la question n° 38), Mme SANOKO Barkissa, Mme LEMOINE Françoise, M. CHAUVIERE Jean-Claude, M. HOORNAERT Patrick (de la question n° 1 à la question n° 4) Mme OUVRY Annie, M. BAZIN Jean (de la question n° 1 à la question n°4).

Pouvoirs ont été donnés par : M. TAVERNIER Eric à M. LAPENA Christian, Mme LEGRAND Vérane à M. LEVASSEUR Thierry (de la question n° 1 à la question n° 9), Mme LEGRAND Vérane à Mme EMO Céline (de la question n° 32 à la question n° 38), Mme RIDEL Patricia à Mme GAILLARD Marie-Catherine (de la question n° 22 à la question n° 38), M. LEVASSEUR Thierry à Mme COTTARD Françoise (de la question n° 17 à la question n° 38), Mme SANOKO Barkissa à M. BREBION Bernard, Mme LEMOINE Françoise à Mme ORTILLON Ghislaine, M. CHAUVIERE Jean-Claude à Mme DUPONT Danièle , Mme OUVRY Annie à M. BAZIN Jean (de la question n° 5 à la question n° 38).

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Secrétaire de séance : M. Mickaël PAJOT

.../...

M. Lucien LECANU, Adjoint au Maire, expose que par délibération du 14 mars 2013, le Conseil Municipal a fixé le montant de la subvention attribuée au Comité Social des Fonctionnaires Territoriaux à la somme de deux cent quatorze mille cinq cent dix euros (214 510 €).

Considérant :

- que la Ville de Dieppe a souhaité étendre la politique d'action sociale de la Collectivité aux emplois d'avenir,

- que le bilan de l'année 2012 laisse apparaître que le montant des dépenses consacrées aux actions sociales assurées en gestion directe par la Ville a été moins élevé que la prévision initiale.

Il convient d'abonder le montant de la subvention de dix-huit mille trois cent quarante euros (18 340 €) correspondant à :

- 2 109 € pour les emplois d'avenir et

- 16 231 € au titre du bilan de l'année 2012 .

Vu :

- la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

- la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des Fonctionnaires,

- la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son articles 88-1,

- la loi n° 2007-209 du 19 février 2007 relative à la Fonction Publique Territoriale et notamment son article 70,

- la délibération du 14 mars 2013 arrêtant le montant de la subvention au Comité Social des Fonctionnaires à la somme de 214 500 euros,

- la délibération du 19 avril 2012 et du 3 octobre 2013 procédant à l'extension du champ d'application de la délibération susvisée à certains bénéficiaires,

Considérant l'avis de la commission n° 1 du 23 septembre 2013,

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant à la convention de partenariat entre le Comité Social des Fonctionnaires Territoriaux et la Ville de Dieppe relatif au montant de la subvention.

☞ Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL**
ADOPTE la proposition ci-dessus, par :

➤ **33 voix « pour »** : Groupe des Elus Communistes et Républicains,
Groupe des Elus Indépendants de Gauche, Groupe Dieppe-A-Venir,
M. Jacques **BOUDIER** - Conseiller indépendant «Verts»,
M. **CHAUVIÈRE** Jean-Claude - Conseiller indépendant, M. Patrick
HOORNAERT – Conseiller centriste,
➤ **6 « abstentions »** : Le Groupe Dieppe Ensemble, Mme Danièle
THETIOT – Conseillère indépendante

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme au registre,
Par délégation du Maire,
Myriam COLANGE
Directrice du Pôle Administration Générale

Acte certifié exécutoire en application
de la loi du 2 mars 1982 modifiée

Réception en Sous-Préfecture :

Publication :

Notification :

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire
